

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 13 juin 2013

NO 20

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

IMPORTANT – RAPPEL DE SÉCURITÉ

Chères consœurs, chers confrères,

Nous avons appris hier qu'un de nos confrères du bureau de St-Jean-sur-Richelieu en Montérégie avait contracté la maladie de « LYME » après avoir manipulé du gros gibier (orignal et chevreuil). Celui-ci est présentement au soin intensif à l'hôpital, il n'est pas en danger, mais son état nécessite une attention particulière.

Nous vous rappelons de porter l'équipement de protection individuelle que l'employeur vous fournit contre les zoonoses (salopette, gants et visières).

Une enquête du comité de santé et sécurité de la région est en cours pour déterminer comment cet agent a pu contracter cette maladie.

Syndicalement vôtre,

Alain Guay
Vice-président, Santé et sécurité

AG/ml